

Le risque d'une deuxième crise du Ceta

TRAITÉ EUROPE-CANADA Paul Magnette : « Il ne faut pas jouer avec les pieds des Wallons »

- La tension monte entre Charles Michel et Paul Magnette.
- Ils s'opposent sur l'interprétation de l'accord belge-belge sur le Ceta.
- Une nouvelle crise de dimension internationale est possible.

La Wallonie va-t-elle à nouveau bloquer le fameux traité Ceta, de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne ? Depuis quelques jours, la tension monte entre Paul Magnette, le ministre-président wallon, et Charles Michel, le Premier ministre. La perspective d'une nouvelle crise majeure n'est pas fantaisiste.

1 Sur quoi porte le différend ?

Lors de la résolution de la crise du Ceta, le 27 octobre dernier, le gouvernement fédéral et le gouvernement wallon avaient signé un accord, qui permettait à la Belgique de donner son approbation au traité. Parmi les clauses de l'accord, une disposition prévoit que la Belgique s'engage à demander l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur la question de savoir si le mode de règlement des conflits prévu par le Ceta est conforme au droit eu-

ropéen.

Pour rappel, ce mode de règlement fait appel à des juridictions *ad hoc* et non aux cours de tribunaux des Etats-membres. A ce jour toutefois, le gouvernement fédéral, à qui il revient de poser la question à la juridiction européenne ne s'est pas encore exécuté. Charles Michel a justifié sa position vendredi, à l'issue du conseil des ministres. « L'accord prévoit explicitement que notre demande d'avis à la Cour de justice soit introduite à la lumière de l'avis que doit rendre la même cour concernant le traité de l'Union européenne avec Singapour. » Pour le Premier ministre, il s'impose donc que cet avis soit rendu avant que la question belge soit posée. Charles Michel a également précisé que ceci ne l'empêchait pas de s'activer autour de ce dossier. « Des groupes de travail ont été créés pour préparer la demande d'avis. Parce que c'est un travail juridique d'importance », a-t-il conclu.

2 Quelle est la position de Paul Magnette ?

Depuis plusieurs jours, Paul Magnette donne une tout autre interprétation de cet accord. Pour lui, l'avis de la Cour doit être demandé immédiatement, rien dans le texte n'exige de connaître préalablement la réponse de la juridiction sur le traité avec Singapour. « C'est hallucinant, on a négocié de bonne foi,

tout était écrit noir sur blanc, y compris la demande d'avis à la Cour de Justice et le gouvernement fédéral le sait. » Paul Magnette a dès lors menacé d'activer une autre clause, qui, estime-t-il, permet au Parlement wallon de rejeter une nouvelle fois le traité, et donc de le bloquer, comme en octobre.

3 Que dit le texte ? L'accord dit très exactement ceci : « La Belgique demandera un avis à la Cour européenne de justice concernant la compatibilité de l'ICS (le mode de règlement des conflits, NDLR) avec les traités européens, notamment à la lumière de l'avis 2/2015 (qui concerne Singapour, NDLR). » C'est le « notamment » qui ouvre les portes à toutes les interprétations. Cela signifie-t-il que l'avis

sur Singapour fait partie des éléments à prendre en compte et doit donc être disponible (version Charles Michel) ou cela signifie-t-il que ce document peut, mais ne doit pas, être consulté ? (version Paul Magnette) Il y a là un flou qui permet les interprétations divergentes. Benoît Hellings, député Ecolo, estime d'ailleurs que le PS lui-même a varié dans son analyse ces derniers jours. « La question avait déjà été posée le 24 novembre, le Premier ministre avait déjà estimé qu'il fallait attendre l'avis sur

Singapour. Et le député PS s'était réjoui de la réponse. » Toujours de l'avis des écologistes, ce n'est

que lorsque le PS a pris connaissance d'un éclaircissement donné par le ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders, confirmant qu'il fallait attendre l'avis sur Singapour, que Paul Magnette est monté au front. Conclusion de Benoît Hellings : « Les socialistes (et humanistes) n'ont pas compris du premier coup qu'ils avaient été roulés dans la farine, au moment où ils ont eux-mêmes posé la question la première fois à la Chambre. »

4 Jusqu'où ira le conflit ?

Chacun campait sur ses positions, vendredi. Didier Reynders estimait même que, si la Wallonie voulait renégocier l'accord qu'elle a signé, elle devrait convaincre la Flandre aussi, en comité de concertation. D'autres estiment même que le fameux avis sur Singapour pourrait permettre de se passer complètement de la Wallonie et revenir au traité initial. Le fédéral aurait donc tout intérêt à attendre... Mais on se doute que Paul Magnette et les démocrates-humanistes vont se battre pour ne pas perdre les acquis obtenus au terme d'un combat qui a marqué les esprits. ■

BERNARD DEMONTY